



Mme Annie Collombet  
Mme Martine NORAZ  
Co-présidentes  
VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE  
85, rue Ste Anne  
73500 - MODANE

Monsieur Jean Fourreau  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Val-Cenis  
Termignon  
Rue de la Parrachée  
73500 TERMIGNON

Modane, le 6 mars 2024

## **Objet: Participation à enquête publique**

### **Création d'une microcentrale hydroélectrique « Via Alpina » sur le torrent de Chavière – Commune de Val-Cenis – 22 janvier au 8 mars 2024**

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'association "Vivre et Agir en Maurienne" (VAM), créée en 1998, régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objets principaux :

- la préservation de la qualité de notre environnement, de la nature et la biodiversité.
- la sortie du modèle de croissance économique actuel en réduisant la consommation des biens matériels, les déplacements, le gaspillage du foncier et de toutes nos ressources.

Nous sommes donc bien légitimes à émettre un avis sur tous les projets mauriennais ayant un important impact sur l'environnement.

Le projet de création de la micro-centrale sur le torrent de Chavière est, à ce titre, caractéristique d'une fausse bonne idée qui consisterait à vouloir systématiquement remplacer les énergies fossiles par des énergies "vertes", quelque soit le prix à payer du point de vue environnemental local.

Nous n'allons pas, ici, répéter les arguments développés par FNE Savoie (association à laquelle nous sommes adossés) et que nous pouvons reprendre complètement à notre compte.

Nous comprenons l'intérêt financier des porteurs de projet mais aussi celui des collectivités locales pour lesquelles ces équipements représentent une ressource à l'heure où l'Etat diminue les dotations.

Nous déplorons aussi que la construction de ces microcentrales ne reste pas dans le seul domaine public et que l'intérêt financier prenne le pas sur la protection de l'environnement.

Ainsi, permettez-nous, tout d'abord, de nous étonner que le comité rivières du Syndicat du Pays de Maurienne en charge du PAPI (Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations) sur toute la vallée de la Maurienne (Arc et ses affluents) ne soit pas consulté en amont sur ce type de projet. En effet, il nous semble qu'un barrage sur un torrent, si léger soit-il, pourrait présenter un risque supplémentaire en cas de crue, pour les milieux naturels environnants et la population.

Il nous a été répondu en réunion qu'il fallait préserver "la confidentialité" sic...

Nous comprenons que ces dossiers en cours d'étude ne soient pas rendus publics mais le Syndicat du pays de Maurienne, compte tenu des moyens financiers publics importants consacrés en 2022 et 2023, pour réparer les dégâts des nombreuses crues des cours d'eau et des éboulements devrait pouvoir donner un avis éclairé sur la prise en compte des risques naturels liés à ce type d'équipement.

En Maurienne, l'hydroélectricité est déjà lourdement présente avec les grands barrages Mont Cenis, Plan d'Amont, Plan d'Aval, Bissorte etc.... Les réseaux sont interconnectés et la production est optimisée avec la STEP (Station de Transfert d'Energie par Pompage) de Super Bissorte.

Autrement dit, l'eau (bien commun) est déjà largement privatisée pour la fabrication de l'électricité.

Le dossier présenté nous inquiète aussi par la promesse d'un débit réservé à 40 l/s. Il est expressément écrit : En cas d'intensification des sécheresses et des périodes d'étiage dues au changement climatique, ce serait la production d'énergie et non le milieu aquatique qui serait pénalisé.

C'est bien mais nous en doutons. Les mesures de débit du torrent réalisées en 2020 et 2021 montrent déjà une baisse importante du débit moyen.

Sachant que nous sommes en 2024, il aurait été pertinent d'avoir les mesures de 2022 et 2023, années de sécheresse qui ne sont que les premières d'une longue série.

Nous pouvons prendre en exemple un ruisseau d'une commune voisine (Valmeinier) captée par EDF et amenée par une conduite dans le barrage du Moulin qui alimente la centrale de la Neuvache à St Martin d'Arc. La prise d'eau sur ce torrent dit de "Plan Palais" fait mention d'un débit moyen de 150 l/s pour EDF et de 9 l/s de débit réservé. Or cet été, pour la première fois, il n'y avait plus assez d'eau, ni pour EDF, ni pour le débit réservé..... Le torrent était quasiment à sec.

Ce cas n'est peut-être qu'un épiphénomène. Mais nous pouvons nous inquiéter, pour tous les cours d'eau, du fait de la fonte des glaciers (de la Vanoise, de l'Etendard, de Chavière etc...) et du manque de neige qui tombe en altitude.

Est-ce donc judicieux de construire des équipements très impactants pour l'environnement, très coûteux y compris en argent public en sachant que, à court ou moyen terme, la ressource en eau risque de diminuer drastiquement et qu'il faudra choisir entre "boire ou.... conduire des voitures électriques".

Nous abordons un dernier point sur la durée de la convention de 50 ans qui choque y compris la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Le porteur de projet répond que cette durée est nécessaire à l'amortissement des installations et au bilan carbone.

Permettez-nous donc de nous inquiéter d'installations auxquelles il faut 50 ans pour être amortis et pour compenser le bilan carbone.

En résumé, nous donnons un avis très défavorable à la construction de cette microcentrale. Les paysages Mauriennais sont déjà beaucoup impactés par les installations d'énergie hydraulique et dans ce projet, la diminution de la ressource en eau et plus généralement, les impacts du réchauffement climatique (sécheresse, inondation....) n'ont pas été suffisamment pris en compte.

Les études, en Maurienne, devraient porter sur l'optimisation, si elle est encore possible, des équipements existants (barrages et centrales EDF), sur les économies d'énergie à demander en priorité aux industries électro-intensives (TRIMET), par l'isolation thermique des nombreux bâtiments (y compris dans les stations de sport d'hiver), et enfin sur le déploiement du photovoltaïque sur les bâtiments publics, privés, agricoles etc....

Les sécheresses récurrentes suivies de crues violentes, les éboulements avec toutes les conséquences sur l'environnement et la qualité de la vie, la raréfaction de la ressource en eau, le bilan carbone peu convaincant nous laissent penser que nous n'avons pas un besoin immédiat de ce type d'équipements "Verts" qui aggrave la situation au lieu de l'améliorer.

Nous vous remercions de votre attention.

Pour l'association

Les Co-présidentes

Annie COLLOMBET

Martine NORAZ